



Casier judiciaire b2

Par **Toneuuuh**, le **15/11/2019** à **11:25**

Bonjour,

Je dois commencer un travail en tant que animateur jeunesse dans un service jeunesse d'une commune, il veulent mon extrait de casier judiciaire b2.

Hors ya 2ans j'ai eu une Perquisition dans ma chambre pour du cannabis (ils ont rien trouver) suite à ça j'ai été auditionné en tant que simple consommateur, et j'ai comparu devant le délégué du procureur dans son bureau (à peine 5min) et j'ai du faire un stage de sensibilisation à mes frais.

Mais étant donné que j'avais des problèmes financier j'ai repousser plusieurs fois le stage. Et au final j'ai expliqué à l'organisme du stage qui m'a dit que le stage allait être annulé, mais que j'aurai sûrement une amende ou une sanction.

Ma question est :

Est-ce que ça va se voir sur mon casier judiciaire ??

Cordialement,

Tony